



PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 13 décembre 2022 à 18 h 30**, à la bibliothèque de l'école

Présences :

Parents

- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Sabrina Gaudreault
- Daniel Guay
- Andréanne Lavoie
- Brigitte Lavoie
- Hélène Thivierge
- Caroline Tremblay

Représentants des élèves

- Léane Boudreault (départ à 8h30)
- Kim Belley

Personnel professionnel :

- Chloé Girard
- Marie-Claude Fortin (substitut)

Personnel de soutien

- Julie Thibeault

Enseignants

- Stéphane Côté
- Lise Lapointe
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Karine Simard
- Gabriel Turcotte

Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur
- Martin Morasse, directeur

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Jean-François Giroux à 18 h 33.
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 22-23-033

CONSIDÉRANT que madame Isabelle Bolduc et monsieur Jean-François Giroux ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 13 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau, **APPUYÉ** par monsieur Gabriel Turcotte et **RÉSOLU** :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- Après le point 11 : Modalité de nomination des directions d'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022

CÉ 22-23-034

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par madame Isabelle Bolduc.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Guay **APPUYÉ** par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 8 novembre 2022 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Suivi au procès-verbal du 8 novembre 2022

5.1. Point 14.2.1 : Sondage 2021-2022 effectué auprès des élèves (questions et commentaires)

Les résultats du sondage ont été transmis par courriel à tous les membres pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant la présente séance. Aucun commentaire n'est émis par les membres. Monsieur Giroux indique qu'il sera possible prochainement de fournir des données statistiques comparatives de l'étude Compass avec les écoles de la Capitale-nationale et du CSSDC.

5.2. Point 14.2.2 : Planification de la consultation obligatoire des élèves

Monsieur Giroux propose la formation d'un comité composé de parents, de membres du personnel, d'élèves et d'une direction. Il aura pour mandat de déterminer les sujets qui seront abordés, les élèves ciblés et la forme que prendra la consultation des élèves. Une ou deux rencontres seront fixées d'ici la fin de l'année scolaire.

5.3. Point 15.1 Annulations d'activités parascolaires

Monsieur Giroux informe les membres que, dans le cas d'une annulation d'une activité parascolaire, un message est transmis par l'interphone et par TEAMS au groupe concerné. Il est suggéré que les responsables des activités sensibilisent les élèves à prendre connaissance de leurs messages sur TEAMS.

6. Représentantes des élèves

6.1. Journées d'activités d'hiver

CÉ 22-23-035

Les représentantes des élèves proposent la tenue des journées d'activités d'hiver les 14 et 15 février 2023. Les élèves du 1^{er} cycle, d'arrimage et d'appoint y participeront le 14 février (jour 5) et ceux du 2^e cycle, TEC, FMSS et FPT le 15 février (jour 6). La programmation et les coûts sont les suivants : Village Vacances Valcartier (47 \$), Défi évasion, Défi Laser « Game évolution » et « Roc

gyms » (50 \$), Mont-Grand-Fonds (prix variables selon le forfait), activités gratuites à l'école (raquettes, ski de fond, film auditorium, local informatique, bain libre).

Un membre propose d'offrir la pêche sur la glace. Cette proposition sera transmise à la technicienne en loisirs.

IL EST PROPOSÉ par madame Léane Boudreault et **APPUYÉ** par monsieur Stéphane Côté d'**APPROUVER** la tenue des journées d'activité des 14 et 15 février 2023 ;

DE MANDATER la direction pour qu'une vérification soit effectuée auprès de la direction des services financiers du CSSDC concernant la couverture d'assurance pour l'activité « Rock gym » ;

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2. Retour sur la journée thématique « cowboy » du 7 décembre 2022

Le port de vêtements de la thématique et du ruban, remis en échange d'un don, n'a pas été respectée par plusieurs élèves. Le taux de participation a été décevant, possiblement en raison du manque d'informations reçues avant l'événement.

7. Contenu obligatoire en orientation scolaire (approbation)

CÉ 22-23-036

Les membres ont reçu préalablement ce document, par courriel, afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la présente séance.

CONSIDÉRANT l'article 85 de Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités d'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposés par le directeur d'école ;

CONSIDÉRANT que, comme l'indique l'article 89, cette proposition a été élaborée avec la participation des enseignants ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gabriel Turcotte et **APPUYÉ** par madame Sabrina Gaudreault d'**APPROUVER** la proposition de distribution des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire 2022-2023.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Procédure pour l'attribution des sommes du fonds à destination spéciale

Monsieur Giroux rappelle qu'un montant total (fonds d'aide et autres fonds) de 13 400 \$ est disponible pour venir en aide aux élèves en comblant différents besoins monétaires.

Il est convenu de mandater la direction d'école d'établir des critères pour l'attribution des fonds à destination spéciale et qu'elle les dépose lors d'une prochaine séance pour approbation du Conseil.

Une fois les critères approuvés, la direction pourra répondre aux demandes en respectant les critères établis. De cette façon, une plus grande confidentialité est assurée comparativement à l'analyse de cas en séance du Conseil. Une reddition de compte devra toutefois être remise au Conseil d'établissement. Il est également suggéré que la direction regarde ce qui se fait dans d'autres Centres de services scolaires.

9. Grille-matières 2023-2024 (approbation)

CÉ 22-23-037

Monsieur Giroux fait la présentation de la grille-matières 2023-2024. En raison du risque élevé de bris de service dû à la pénurie d'enseignants, le maintien de la grille-matières actuelle a été retenu par l'équipe-école et la direction.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la L.I.P. qui stipule que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école en s'assurant :

- 1° de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;
- 3° du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

CONSIDÉRANT l'article 89 de la L.I.P. qui stipule que la proposition de la grille-matières est élaborée avec la participation des enseignants et de certains membres du personnel de soutien et professionnel;

CONSIDÉRANT que l'équipe enseignante a été consultée lors de la rencontre collective du 6 décembre 2022 et qu'un vote à l'unanimité en faveur du statu quo de la grille-matières en a résulté;

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et **APPUYÉ** par madame Caroline Tremblay d'**APPROUVER** la grille-matières 2023-2024 comme présentée.

10. Code de vie de l'école (amendement)

CÉ 22-23-038

Monsieur Giroux fait la présentation des modifications apportées au code de vie de l'école.

Deux (2) amendements ont été approuvés par l'équipe-école et sont déposés à la présente séance pour approbation :

- *Sacs à dos et autres sacs : les sacs à dos et les autres types de sacs doivent être laissés dans les casiers; ils ne peuvent être apportés en classe.*
- *Lors des cours d'éducation physique, les élèves doivent porter un t-shirt, un short ou un pantalon d'éducation physique et des souliers de course. Les vêtements doivent être transportés dans un sac réservé à cette fin. Par souci d'hygiène et pour maximiser son confort, l'élève doit obligatoirement se changer avant et après le cours.*

CONSIDÉRANT l'article 76 de la L.I.P. qui stipule que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école » ;

CONSIDÉRANT que les amendements proposés ont été travaillés, en premier lieu, par le comité code de vie;

CONSIDÉRANT que l'équipe-école a été consultée sur ces changements et qu'elle les a approuvés à l'unanimité en rencontre collective le 6 décembre 2022 ;

PAR CONSÉQUENT, SUR PROPOSITION de monsieur Éric Maltais et **APPUYÉ** par madame Nancy Falardeau, ces deux amendements au code de vie de l'école 2022-2023 sont **APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ**.

11. Vente de jeux et de jouets au profit du salon communautaire (approbation)

CÉ 22-23-039

Afin de financer une sortie scolaire avec les élèves qui fréquentent le salon communautaire, une campagne de financement est organisée par la vente de jeux et de jouets usagés. Les items non vendus seront remis au SACC. La vente aura lieu les 14 et 15 décembre.

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et **APPUYÉ** par madame Marie Roy d'**APPROUVER** la campagne de financement de vente de jeux et de jouets usagés au profit des élèves du salon communautaire.

12. Modalité de nomination des directions d'école (résolution)

CÉ 22-23-040

Un membre parent apporte une suggestion à la procédure en place lors d'annonces de changements de direction d'école transmises au sein de notre organisation.

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'une direction d'école relève de la direction du centre de services scolaire ;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Daniel Guay et **APPUYÉ PAR** madame Isabelle Bolduc ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander à la direction générale du Centre de services scolaire de Charlevoix de prendre en charge l'annonce de telles nominations à tous les niveaux, soit auprès des parents, des membres du personnel et de la communauté.

13. Sujets d'information

13.1. Présidence

Madame Isabelle Bolduc propose que monsieur Giroux soit des invités lors du souper de fin d'année du Conseil en juin.

13.2. Direction

Aucun sujet.



13.3. Comité de parents

Aucun sujet.

13.4. Personnel enseignant

On félicite les participants du défi Movember qui ont atteint leur objectif. Un montant de 1796 \$ a été amassé et sera remis à la fondation.

13.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

13.6. Personnel professionnel

Aucun sujet.

14. Sujets divers

Aucun sujet.

15. Levée de la séance à 20 h 35

CÉ 22-23-041 **IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Falardeau et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame Isabelle Bolduc
Présidente

Monsieur Martin Morasse, directeur
Pour monsieur Jean-François Giroux, directeur

